

LISTE DES ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU REMARQUABLES

NB : ne sont repris ci-dessous que les grands ensembles

N° bassin (1)	Nom et bassin versant	Département (2)	N° Typol. MUSEUM	Contraintes d'aménagement majeures (3)	(4) *
P1	Vallée de la Meuse	55-88	6/5	Ps.F.A.E.I.AE.G	(A8)
P2	Pertes et résurgence Meuse/Mouzon	08-52-88	6/5	F.SE.	(A8)
P4	Prairies du Vair	88	6	F.A.E.	
P5	Prairies de la Chiers	08	6	F.A.I.AE.	(A8)
P6	Prairies du Loison	54-55	6	F.A.	
P7	Prairies d'Othain	54-55	6	F.A.	
P11	Prairies de la Semois	08	6	F.A.AE.	
P12	Prairies de la Houille	08	6	F.A.	
P13	Vallée de la Seille aval	54-57	6	Ps.F.A.E.I.SE.AE	(A'7)
P14	Vallée de la Nied Réunion	57	6/5	Ps.F.A.E.I.AE.	(A'7)
P24	Vallée de la Sarre et Albe	57-67	6/5	Ps.F.A.E.U.I.AE.	(A'7)
P43	Bruch de l'Andlau	67	6/5	Ps.F.A.U.I.AE.	(A'6)
P42	Ried centre Alsace	67	6/5	Ps.F.A.U.I.AE.	(A'6)
P49	Zone inondable de la Zorn	67	6/5	Ps.F.A.U.I.AE.	
P31	Prairie humide de la Largue	68	6/5	Ps.F.A.U.I.AE.	
P46	Prairie humide de la Bruche	67	6/5	Ps.F.A.U.I.AE.	
P52	Prairie humide de la Sauer	67	6/5	Ps.F.A.U.I.AE.	
P53	Prairie humide du Seltzbach	67	6/5	Ps.F.A.U.I.AE.	
P54	Prairie humide de la Lauter	67	6/5	Ps.F.A.U.I.AE.	
F1	Forêt alluviale du Mont Dieu	08	5	F.AE.	
F2/F3	Bordures rhénanes et îles du Rhin	67/68	5	Ps.F.P.I.AE.G.	(A'6)
F14/F15	Aulnaie de Koenigsbruck	67	5	F.AE.	
F19	Vallon forestier de la Marchel	67	5	F.AE.	
M3	Tourbière de Pagny-sur-Meuse	55	10	F	
M4	Tourbière alcaline de Flabas	55	10	F	
M5	Tourbière alcaline de la Bar	08	10	F	
M1 et P3	Sources tuffeuses de la Saonelle	88	10	F.A.E.	
M29	Tourbière d'Ipppling	57	10	F	
M12	Tourbière de Vittoncourt	57	10	F	
M7	Marais d'Altenstadt	67	10	F	
A9	Tourbières acides des Hauts Buttés	08	7	F	(T'16)
A8	Marais de Gué d'Hossus	08	7	F	(T'16)
A3	Marais de Sécheval	08	7	F	(T'16)
A25	Complexe de tourbières Htes Vosges	68-88	7	F.To	(T'1)
A33	Complexe de tourbières Vosges Nord	67-57	7	F.To	(T'1)
A36	Tourbière du champ de feu	67	7	F.To	(T'1)

LÉGENDE

(1) = n° bassin = n° figurant dans le catalogue des zones humides du bassin Rhin-Meuse (voir typologie Rhin-Meuse, page suivante)

(2) = Localisation - n° du (ou des) département concerné (s) - (3) = Poissons (Ps) ; Faune, flore (F) ; Agriculture (A) ; Elevages (E) ; Déprise (D) ; Urbanisme (U) ; Port (P) ; Tourisme (To) ; Régulation Hydraulique/inondations (I) ; Soutien Etiage (SE) ; Auto-Epuration (AE) ; Granulats (G)

(4) = n° dans la liste nationale publiée par le Ministère de l'Environnement / (*) voir typologie page suivante

LISTE DES ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU REMARQUABLES

NB : ne sont repris ci-dessous que les grands ensembles

N° bassin (1)	Nom et bassin versant	Département (2)	N° Typol. MUSEUM	Contraintes d'aménagement majeures (3)	(4) *
E1	Etang du Haut Fourneau	55	8	Ps. F.E.	
E30	Complexe d'étangs Lindre	57	8 et 9	Ps.F.T.E.I.SE.	(E'7)
E5	Complexe d'étangs Lachaussée	55	8 et 9	Ps.F.T.E.I.SE.	(E'6)
E7	Complexe Forêt de la Reine	55-54	8 et 9	Ps.F.E.I.SE.	(E'6)
E6	Etang de la Madine	55	8 et 9	Ps.F.T.E.I.SE.	(E'6)
E31	Complexe d'étangs du Sundgau	68	8 et 9	Ps.F.E.I.SE.	
CP1	La Moselle «sauvage» à Bayon- Gripport	54	5	Ps.F.To.I.SE.AE.G.	(A'7)
CP2	La Meurthe amont Baccarat	54	5	Ps.F.To.I.SE.AE.G.	(A'7)
CP3	Basse vallée de la Doller	68	5	Ps.F.To.I.SE.AE.	
CP4	Champ inondation de la Thur	68	5	Ps.F.To.I.SE.AE.	
	Basse vallée de la Moder	67	5	Ps.F.To.I.SE.AE.	
	Basse vallée de la Lauter	67	5	Ps.F.To.I.SE.AE.	
CC1	Vallée de l'Esch	55-54	5	Ps.F.A.To.AE.	
CC2	Vallée du Rupt de Mad	55-54	5	Ps.F.A.To.I.SE.AE.	
S1	Vallée de la Seille amont	57	4	F.A.E.D.To	(A'7)
S2	Vallée de la Nied Française	57	4	F.A.E.D.To	

TYPLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES COURS D'EAU REMARQUABLES

	Typologie bassin Rhin-Meuse	Typologie SDAGE du Museum
Prairies inondables et humides	P	6
Forêts humides	F	5
Etangs et lacs	E	8 et 9
Marais et tourbières de plaine (basiques)	M	10
Tourbières de montagnes	A	7
Milieux humides salés	S	4*
Cours d'eau *de montagne	CM	5
* de moyenne montagne	CMM	5
* rivière de piémont	CP	5
* rivière méandreuse de plaine ou plateau calcaire	CPC	5
* rivière méandreuse de plaine ou plateau argilo limoneux	CPA	5
* cours d'eau de côte calcaire	CC	5
* cours d'eau alimentant ou alimenté par la nappe d'Alsace	CPH	5

LÉGENDE

(1) = n° bassin = n° figurant dans le catalogue des zones humides du bassin Rhin-Meuse (voir typologie Rhin-Meuse, page suivante)

(2) = Localisation - n° du (ou des) département concerné (s) - (3) = Poissons (Ps) ; Faune, flore (F) ; Agriculture (A) ; Elevages (E) ; Déprise (D) ; Urbanisme (U) ; Port (P) ; Tourisme (To) ; Régulation Hydraulique/inondations (I) ; Soutien Etiage (SE) ; Auto-Epuration (AE) ; Granulats (G)

(4) = n° dans la liste nationale publiée par le Ministère de l'Environnement / (*) voir typologie ci-dessus

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p>I - VALLÉES INONDABLES</p> <p>de cours d'eau méandreux sur plaine ou plateau argilo limoneux (amont) puis calcaire (en Meuse).</p> <p>P et CPA/CPI</p> <p>la - Prairies humides et cours d'eau</p> <p>Paysages modelés par la pratique agricole traditionnelle en prairies de fauche, auxquelles sont inféodées des espèces animales spécifiques et en voie de raréfaction (courlis cendré, râle des genêts).</p> <p><u>Fonctions :</u> Alimentation des nappes Autoépuration Prévention des inondations</p>	<p>6 prairies 5 cours d'eau</p>	<p>Prairies inondables et vallée de la Meuse</p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin: 20px auto; text-align: center; line-height: 40px;">P1</div>	<p>Prairies humides meusiennes</p> <p>✓ richesse floristique remarquable (+ de 200 espèces, plusieurs dizaines d'espèces rares), liée à la présence de tous les stades d'humidité (des secteurs les moins inondables aux zones franchement aquatiques).</p> <p>✓ avifaune très riche : importantes populations de râle des genêts, courlis cendré, présence du busard cendré (petit rapace en voie de disparition).</p> <p>De plus, ces prairies encadrent la Meuse, une des dernières rivières méandreuses présentant sur des linéaires aussi importants une diversité d'habitat et une dynamique fluviale aussi préservés.</p> <p>Régional en Haute-Marne et dans les Vosges (sauf la zone des pertes de la Meuse classée d'intérêt national).</p> <p>National à Régional en Meuse selon les secteurs.</p> <p>Régional dans les Ardennes jusqu'à sa canalisation.</p> <p>Jusqu'à la confluence de la Chiers, l'ensemble de la Meuse et des prairies humides constitue un des secteurs classé en zone humide nationale d'importance majeure [A8].</p>	<p>✓ ACNAT (Action Communautaire pour la Nature) en cours sur le département de la Meuse.</p> <p>✓ Acquisition prévue sur 400 ha, projet en cours avec déjà une centaine d'hectares maîtrisés financièrement par le Conservatoire des Sites Lorrains.</p> <p>✓ Opération locale agri-environnementale proposant des indemnités pour extensification des pratiques agricoles, en cours sur un périmètre potentiel de 3 000 ha en Meuse et de 1 500 ha dans les Ardennes.</p> <p>✓ Aucune protection en cours dans les Vosges et en Haute-Marne.</p> <p>✓ Une opération communautaire LIFE proposant la maîtrise foncière des zones ardennaises est en cours de montage par le Conservatoire des Sites Champagne-Ardenne. Dans ce cadre, une opération VANEF est en cours (VANEF : Vallées Alluviales du Nord Est de la France).</p>

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
Ib - Forêts alluviales et cours d'eau. F Fonctions : Autoépuration Prévention des inondations Alimentation des nappes	6 prairies 5 cours d'eau	<u>Prairies inondables, portes et résurgences du Mouzon et de la Meuse</u> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; text-align: center;">P2</div>	Milieux originaux karstiques à flore remarquable et prairies humides rattachés aux complexes de la Vallée de la Meuse. Intérêt régional pour les prairies et national pour les zones de pertes.	Aucune protection engagée. 3 000 ha ont été proposés dans le Bassigny pour bénéficier des mesures agri-environnementales afin de protéger l'avifaune.
		<u>Prairies inondables</u> de la Saonelle P3 du Vair P4 de la Chiers P5 du Loison P6 de l'Othain P7 de la Houille P12	Milieux de prairies humides d'intérêts régionaux présentant des diversités de faune et de flore notables. Elles bordent des cours d'eau de qualité souvent médiocre dont l'habitat est sensiblement dégradé.	Les prairies humides des bords de Chiers font actuellement l'objet de mise au point d'un projet de maîtrise foncière par le Conservatoire des Sites de Champagne-Ardenne. <u>La vallée de la Chiers est annexée au site majeur d'importance nationale de la Meuse [A8].</u>
		* Plateau d'Hargnies P10	Intérêt national Richesse floristique, intérêt zoologique fort (présence d'une musaraigne rare).	3 000 ha ont été proposés dans la vallée de la Meuse et de la Semoy pour bénéficier des mesures agri-environnementales afin de protéger le paysage.
		<u>Vallée de la Semois et Vallon de Neufmenil</u> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; text-align: center;">P11</div>	Intérêt régional Prairies humides de la Semois sensiblement dégradées.	
		<u>Forêts alluviales du Mont-Dieu et prairies d'Arlaise le Vivier</u> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; text-align: center;">F1</div>	Relique de forêt alluviale (aulnaie aunaie). Richesses floristiques et faunistiques importantes. Intérêt national	Aucune protection engagée.

sous bassin Meuse/Chiers - Département Haute-Marne/Vosges/Meuse/Ardennes

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p>II - COURS D'EAU</p> <p><u>Ila - Cours d'eau de côte calcaire</u></p> <p>Ces systèmes alluviaux tout-à-fait originaux entaillent les vallées calcaires de la Meuse et de la Chiers. Méandrant dans de petites vallées bordées de prairies humides, elles présentent des alternances d'habitat remarquables. Parfois favorables à la truite, elles constituent à ce titre des milieux originaux sur le bassin de la Meuse.</p> <p>CC</p> <p><u>Fonctions</u> : Autoépuration</p>	5	<p>Divers petits affluents de la Meuse au nord du département de la Meuse.</p> <p>Ruisseau de Froidefontaine Ruisseau de Vaux</p> <p>et de la Chiers</p> <p>la Moulaine le Pariveau la Crusnes</p>	<p>Intérêt régional</p> <p>Intérêt régional</p> <p>Intérêt régional Intérêt régional Intérêt régional</p>	<p>Pas de protection</p> <p>Pas de protection</p> <p>Pas de protection Pas de protection Pas de protection</p>
<p><u>Ilb - Cours d'eau de piémont</u></p> <p>Régime hydrologique très particulier de la rivière : cours dynamique, modifications du tracé, caractère évolutif qui induit des écosystèmes très riches.</p> <p><u>Fonctions</u> : Alimentation de nappe Autoépuration Régulation des inondations</p>	5	La Thinte	Intérêt régional	Pas de protection

sous bassin Meuse/Chiers - Département Haute-Marne/Vosges/Meuse/Ardennes

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p>III - TOURBIÈRES DE PLAINES (alcalines) et milieux associés (sources) Les tourbières alcalines, liées à la présence de sources calcaires, sont des écosystèmes particuliers en voie de disparition.</p> <p>M</p> <p>Fonctions : Autoépuration Alimentation des nappes</p>	10	<p><u>Tourbières de Pagny-sur-Meuse</u></p> <p>M3</p>	<p>Intérêt floristique exceptionnel. Considérée comme tourbière d'intérêt majeur dans "l'Inventaire des tourbières de FRANCE" (Ministère Environnement 1981). Intérêt national.</p>	<p><u>Protection totale</u> 40 ha loués et gérés par le Conservatoire des Sites Lorrains Expérience de pâturage extensif d'équidés.</p>
	10 + 6 (pour les prairies)	<p><u>Tourbières alcalines de Flabas (et prairies de la Thinte)</u></p> <p>M4</p>	<p>Intérêt floristique et antanologique très fort. Intérêt national.</p>	<p><u>Protection partielle</u> ✓ un arrêté préfectoral de biotope préserve la tourbière de Flabas qui reste à acquérir. ✓ les prairies de la Vallée de la Thinte bénéficient depuis 1990 de "l'Article 19".</p>
	10	<p><u>Tourbières alcalines de la Bar</u></p> <p>M5</p>	<p>Site d'intérêt écologique régional, dégradé par l'exploitation de tourbes. Néanmoins, richesses floristiques et entomologiques (insectes) importantes.</p>	
	10	<p><u>Sources tuffeuses de la Vallée de la Saonelle</u></p> <p>M1</p>	<p>Cortège floristique remarquable lié à des conditions géologiques particulières, uniques en Lorraine : système de failles : sources aux eaux très calcaires. Espèces végétales des zones montagnardes en limite d'aire de répartition. Intérêt national.</p>	<p>5 ha loués par le Conservatoire des Sites Lorrains.</p>

sous bassin Meuse/Chiers - Département Haute-Marne/Vosges/Meuse/Ardennes

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p>IV - TOURBIÈRE DE "MONTAGNE" (acides) Ecosystème relique âgé de plusieurs millions d'années, inaltéré, à évolution lente. Livre d'histoire des climats postglaciaires (pollens conservés dans la tourbe).</p> <p>A</p> <p>Fonctions : Régulation des systèmes hydrauliques</p>	7	<p>Diverses tourbières acides ardennaises dont les trois plus remarquables :</p>	<p>- Tourbières originales car situées sous climat à influence "Atlantique". Diversité de plantes rares.</p> <p>Intérêt régional pour 7 sites</p> <p>Intérêt national pour les 3 principaux sites (A1/A2/A3).</p>	<p>Source du ruisseau de l'Ours et Marais des Hauts-Buttés : réserve biologique domaniale sur 76,61 m. - Marais des Hauts-Buttés : arrêté de protection de biotope sur 134,5 ha.</p> <p>Réserve biologique forestière sur 83,4 ha de forêt communale.</p> <p>Non protégé à ce jour.</p>
		<p><u>Tourbières des Hauts Buttés, de la Croix Lina</u></p> <p style="text-align: center;">A9</p>	<p>L'ensemble des sites est inscrit dans l'inventaire national des zones humides d'intérêt majeur (T'16).</p>	
		<p><u>Marais de Gué d'Hossus</u></p> <p style="text-align: center;">A8</p>		
		<p><u>Marais de Sécheval</u></p> <p style="text-align: center;">A3</p>		
<p>V - ETANGS ET LACS</p> <p>Dès le XIe siècle, pour valoriser les bas-fonds argileux, édification d'étangs-digues par les gros propriétaires fonciers ou les monastères. La pratique d'une pisciculture traditionnelle a permis l'implantation de vastes roselières, support de nidification de toute l'avifaune remarquable.</p> <p>E</p> <p>Fonctions : Forte production primaire Régulation hydraulique</p>	8	<p><u>Etang du Haut-Fourneau (et prairies inondables de Billy-sous-les-Mangiennes)</u></p> <p style="text-align: center;">E 1</p>	<p>✓ Zone exceptionnelle d'hivernage des grues cendrées (5 zones de ce type dans la CEE).</p> <p>✓ Avifaune associée de très grand intérêt.</p> <p>✓ Intérêt national.</p>	<p><u>Protection en cours</u></p> <p>Programme de protection sur 250 ha mené par le Conservatoire des Sites Lorrains (acquisition et conventions de gestion). Projet soutenu par la CEE.</p> <p>✓ Aboutissement d'un programme A.C.E. "grues cendrées" avec acquisition et aménagement de 120 ha.</p> <p>✓ Les prairies de la vallée du Loison bénéficient depuis 1990 de l'Article 19".</p>

sous bassin Moselle/Meurthe/Sarre

Département Meurthe et Moselle/Vosges/Meuse/Moselle/Bas-Rhin

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p>I - RIVIÈRES DE PIÉMONT (LIT MOBILE)</p> <p>Régime hydrologique très particulier de la rivière : cours dynamique, modifications permanentes du tracé, caractère évolutif qui induit des écosystèmes très riches.</p> <p>CP</p> <p>Fonctions : Alimentation de nappe Autoépuration Régulation des inondations</p>	5	<p>Moselle amont De l'aval d'Epinal jusqu'à Flavigny avec un "noyau dur" sur le secteur de Bayon-Grippport</p> <p style="text-align: center;">CP1</p>	<p>✓ Richesse paysagère, botanique et faunistique exceptionnelle (castor, chauve-souris, nombreux oiseaux nicheurs : petit gravelot,...) National sur la zone de Bayon-Grippport. Régional sur les parties amont et aval. Le site est classé dans un complexe alluvial figurant dans la liste des zones d'importance nationale majeure A'7. Il en constitue l'élément essentiel.</p>	<p>✓ Mise en place d'une ACNAT prévoyant l'acquisition de 400 ha sur le secteur Bayon-Grippport. 150 ha ont déjà été maîtrisés par le Conservatoire des Sites Lorrains. ✓ Adoption d'un S.O.C. (schéma d'orientation des carrières) pour la Moselle et Meurthe amont qui classe ces zones remarquables en "zones non extractibles".</p>
		<p>Meurthe entre Baccarat et Lunéville</p> <p style="text-align: center;">CP2</p>	<p>Intérêt du même type que la Moselle mais n'atteignant pas le caractère exceptionnel de la zone de Bayon-Grippport.</p>	<p>✓ Adoption du SOC ✓ Pas de maîtrise foncière prévue. ✓ Gestion des problèmes hydrauliques par des techniques de génie végétal sur les zones où des "points durs" sont menacés (maîtrise d'ouvrage : Service Navigation de Nancy).</p>
<p>II - COURS D'EAU DE CÔTES CALCAIRES</p> <p>Ces systèmes alluviaux tout à fait originaux entaillent les vallées calcaires de la Moselle. Méandrant dans de petites vallées bordées de prairies humides elles présentent des alternances d'habitat remarquables.</p> <p>CC</p> <p>Fonctions : Autoépuration</p>	5	<p>l'Esch</p> <p style="text-align: center;">CCI</p>	<p>Avifaunistique et botanique, milieu bien préservé. Régional</p>	<p>✓ Mise en place d'un plan de restauration mais pas de protection effective.</p>
		<p>Le Rupt de Mad</p> <p style="text-align: center;">CC2</p>	<p>Intérêt régional.</p>	<p>✓ Contrat de rivière en cours mais pas de protection effective.</p>
<p>III - COURS D'EAU MÉANDREUX SUR PLAINE ARGILEUSE</p> <p>Ce type de cours d'eau calme, méandreux est caractérisé par de larges prairies alluviales et des ripisylves denses et diversifiées.</p> <p>Fonctions : Autoépuration Régulation hydrologique</p>	5	<p>* Différents petits cours d'eau affluents de la Moselle dont notamment la partie aval du Terrouin</p> <p>Le Madon aval</p>	<p>Régional</p> <p>Régional</p>	<p>✓ Mise en place de restauration mais pas de protection effective.</p> <p>✓ Mise en place de restauration mais pas de protection effective.</p>

sous bassin Moselle/Meurthe/Sarre

Département Meurthe et Moselle/Vosges/Meuse/Moselle/Bas-Rhin

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION			
<p>IV - VALLÉES INONDABLES</p> <p>Fonctions : Alimentation des nappes Autoépuration Régulation des inondations</p> <p>* Sur différents cours d'eau subsistent des reliquats de prairies inondables et de forêts alluviales d'intérêt régional notés ponctuellement sur la carte.</p>	6 prairies 5 cours d'eau	<p><u>Vallée de la Seille aval</u></p> <p style="text-align: center;">P13</p>	<p>Richesses biologiques : courlis cendré nicheur (bon indicateur du milieu). Ces sites "tranchent" avec la plupart des autres cours d'eau de ce type du bassin Rhin-Meuse (rivières méandreuses sur zones argileuses) qui ont fait l'objet de travaux hydrauliques intensifs et dégradants.</p>	<p>✓ Protection ponctuelle sous forme de maîtrise foncière communale dans la boucle de Han sur la Seille et le secteur de Sarralbe sur la Sarre. Pas de protection d'envergure en cours. ✓ Sur les trois sites, des opérations de restauration de cours d'eau sont en cours.</p>			
		<p><u>Vallée de la Nied Réunie et Française</u></p> <p style="text-align: center;">P14</p>			<p>Seille : National à Régional Nied : National Sarre et Albe : National à Régional</p>	<p>Ces sites sont classés dans un "complexe" figurant dans la liste des zones d'importance majeure nationale A7, ils en constituent des éléments complémentaires à la Moselle sauvage et à la Meurthe (cf. CP1, CP2)</p>	
		<p><u>Vallée de la Sarre et de l'Albe</u></p> <p style="text-align: center;">P24</p>					<p>Sur leurs portions méandreuses aval, la Moselle et la Meurthe présentent encore quelques sites humides intéressants. Intérêt régional ponctuel.</p>
		<p>Reliquats de prairies humides en bord de Moselle et de Meurthe.</p> <p style="text-align: center;">(P)</p>					
<p><u>Vallée de la Seille amont</u></p> <p style="text-align: center;">S1</p>	<p>✓ Flore caractéristique du sel (espèce endémique : la salicorne de VIC/SEILLE). Richesse paysagère, ornithologique, entomologique (insectes). ✓ Très grand intérêt archéologique (briquettage de la Seille) et historique (villes fortifiées). Intérêt national. Le site salé de la Seille est inclus dans un "complexe" figurant dans la liste des zones d'importance majeure nationale A7 elle en constitue un élément complémentaire aux zones de rivières mobiles et de prairies humides de fond de cours d'eau méandreux.</p>	<p><u>Protection en cours</u> ✓ ACNAT "prés salés" visant l'acquisition de 200 ha en cours. ✓ L'ensemble des prairies de la vallée Seille amont peuvent bénéficier des mesures agri-environnementales 21-24. (zone éligible : 2700 ha)</p>					
<p>4</p>							
<p>V - ZONES HUMIDES HALOPHILES (OU SALÉES) MARAIS ET PRAIRIES</p> <p>Richesse de ces milieux exceptionnels en France (hors zone maritime) liée à la présence de sources issues de terrains chargés en sel et au maintien des pratiques traditionnelles de fauche.</p> <p>Fonctions : Régulations hydrauliques</p>							

sous bassin Moselle/Meurthe/Sarre

Département Meurthe et Moselle/Vosges/Meuse/Moselle/Bas-Rhin

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION	
<p>VI - ETANGS ET LACS</p> <p>E</p> <p>Dès le XIe siècle, pour valoriser les bas-fonds argileux, édification d'étangs-digues par les gros propriétaires fonciers ou les monastères. La pratique d'une pisciculture traditionnelle a permis l'implantation de vastes roselières, support de nidification de toute l'avifaune remarquable.</p> <p>Fonctions : Forte productivité primaire Régulation hydraulique</p>	<p>8 et 9</p>	<p><u>Vallée de la Nied Française</u></p> <p>S2</p>	<p>Même type d'intérêt mais moins "marqué" et surtout site plus ponctuel que sur la Seille.</p> <p>Intérêt régional</p> <p>✓ Très forte diversité d'oiseaux nicheurs (Maroutettes, Blongios, Rousserolles, Busards des roseaux...).</p> <p>✓ De nombreuses espèces, en danger au niveau international, figurent sur la "Directive Oiseaux" CEE.</p> <p>✓ Importantes zones d'hivernage pour les oiseaux migrateurs.</p> <p>✓ Paysages et flore remarquables.</p> <p>Pour les trois sites majeurs cités ci-dessous intérêt national.</p>	<p>5 ha loués par le Conservatoire des Sites Lorrains.</p>	
		<p><u>Complexe d'étangs de Lindre</u></p> <p>E30</p>	<p>✓ Intérêt national à régional</p> <p>Classé comme zone humide majeure au niveau national E7.</p>		
		<p><u>Complexe d'étangs de Lachaussée</u></p> <p>E5</p>	<p>✓ Intérêt national, classé Ramsar, classé comme zone humide majeure au niveau national en association avec E4 (E6).</p>		<p>✓ Site faisant l'objet d'une démarche ACNAT en 95/96</p> <p>✓ Inscription de l'étang de Lachaussée à la convention de RAMSAR.</p>
		<p><u>Complexe d'étangs de la Forêt de la Reine</u></p> <p>E7</p>	<p>✓ Seul complexe d'étangs forestiers en Lorraine</p> <p>✓ Ecosystèmes très riches.</p> <p>✓ Intérêt national, classé comme zone majeure nationale E6 en association avec E5.</p>		<p>✓ Réserve naturelle en projet</p> <p>✓ L'étang de la chaussée est une zone de protection spéciale (2 PS) dans le cadre de la directive oiseaux 79/409</p>
		<p><u>Etang du Bischwald</u></p> <p>E29</p> <p>En dehors de ces trois sites, présence de très nombreux étangs présentant des intérêts régionaux (E)</p> <p>A citer notamment le Lac de Madine E6</p>	<p>- Exceptionnelle mosaïque biologique</p> <p>Intérêt national.</p> <p>Pas de protection.</p> <p>Sites moins diversifiés et plus ponctuels que les trois sites majeurs.</p> <p>Intérêt régional</p> <p>Intérêt régional forme un grand complexe avec E5 et E7</p>		<p>✓ ACNAT en cours comprenant ces sites de la forêt de la Reine et les sites du secteur de Lachaussée. Maîtrises foncières et restauration locales, mais importantes prévues.</p>

sous bassin Moselle/Meurthe/Sarre

Département Meurthe et Moselle/Vosges/Meuse/Moselle/Bas-Rhin

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p>VII - MARAIS ET TOURBIÈRES ALCALINES</p> <p>Sites ponctuels éclatés sur l'ensemble du sous-bassin. Les tourbières alcalines liées à la présence de sources calcaires, sont des écosystèmes particuliers en voie de disparition (10 sur le sous-bassin, 4 en Meuse, 2 en Alsace, 2 en Poitou-Charentes).</p> <p>M</p> <p>Fonctions : Autoépuration Régulation hydraulique</p>	10	<p><u>Tourbière alcaline d'Ippling</u></p> <p>M29</p>	<p>✓ Cortèges floristiques et entomologiques spécialisés, avec de nombreuses espèces rares et protégées (dont une orchidée figurant sur la liste internationale de la "Directive Habitat" CEE).</p>	<p>M29 : Protection partielle. 3,5 ha propriété du CSL. Autres acquisitions en cours et à venir sur un ensemble de 30 ha.</p>
		<p><u>Tourbière alcaline de Vittoncourt</u></p> <p>M12</p>	<p>✓ Richesse floristique, anatomologique et avifaunistique remarquable qui donne aux deux sites principaux (M5 et M6) un intérêt national.</p>	
<p>VIII - TOURBIÈRES ACIDES</p> <p>Ecosystème relique âgé de plusieurs millions d'années inaltéré, à évolution très lente. Livre d'histoire des climats post-glaciaires (pollens conservés intacts dans la tourbe).</p> <p>A</p> <p>Fonctions : Régulations hydrauliques</p>	7	<p><u>Autres marais dispersés sur le sous bassin noté M</u></p>	<p>Sites plus modestes au niveau de leur diversité biologique.</p> <p>Intérêts régionaux</p>	<p>Autres sites : Protection d'une dizaine de zones humides sur le plateau lorrain, soit 120 ha par location et acquisition du C.S.L.</p>
		<p><u>Complexe de tourbières des Hautes-Vosges</u> Périmètre encadré</p> <p>A25</p> <p>plus sites annexes.</p>	<p>✓ Flore et faune très spécifiques. Nombreuses espèces rares et protégées (Droseras, Andromède, nidification du Grand Tétras).</p> <p>Intérêt national à régional. Classée comme zone humide majeure au niveau national T'1.</p>	<p>A15 : Protection partielle ✓ Classement en réserve naturelle de Tanet, Gazon du Faing et Machais. ✓ Arrêté préfectoral de biotope, acquisition du CSL, et réserve biologique domaniale pour la tourbière des Charmes.</p>
		<p><u>Complexe de tourbières des Vosges du Nord</u></p> <p>A33 Périmètre encadré plus sites annexes.</p>	<p>Intérêt national à régional. Classée comme zone humide majeure au niveau national T'1</p>	<p>A33 : Protection quasi-totale ✓ Classement en réserves naturelles réserve biologique domaniale (RBD). Arrêté de protection biotope et convention avec l'armée au sein du Parc Naturel des Vosges du Nord. Projet de réserve naturelle en cours (28 sites "éclatés").</p>

sous bassin Ill/Moder/Rhin

Département Moselle/Bas-Rhin/Haut-Rhin

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p><u>I - PRAIRIES HUMIDES</u> <u>ET MILIEUX ASSOCIÉS</u></p> <p><u>la) Rieds-système phréatique : zones humides de plaine.</u></p> <p>P/CPH</p> <p>(marais, bosquets, sources et ruisseaux phréatiques). Les Rieds s'alimentent de débordements des rivières qui les traversent et des remontées de la nappe phréatique. Leurs paysages ont été modelés par la pratique agricole traditionnelle en prairies de fauche, mais ils subissent de nombreuses dégradations (agriculture intensive, gravières...).</p> <p>P</p> <p>Fonctions : Alimentation de nappe Autoépuration Régulation des inondations</p>	<p>6 prairies 5 cours d'eau</p>	<p><u>Bruch de l'Andlau</u></p> <p style="text-align: center;">P43</p>	<p>✓ Rieds les plus caractéristiques de la plaine d'Alsace. ✓ Secteurs exceptionnels présents de manière éclatée (dégradations importantes), mais reconquête potentielle de ces zones. ✓ Très grand intérêt floristique (Iris de Sibérie, Glaieul des marais, ...) faunistique (Râle des genêts, Courlis cendré,...) et paysager.</p>	<p>Quelques protections ponctuelles</p> <p>✓ Arrêté de protection de biotope sur 548 ha dans la Bruch de l'Andlau. ✓ Quelques sites gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens.</p> <p>Charte de la zone inondable de l'III.</p> <p>✓ Projet de remise en herbe de terres labourées sur plusieurs milliers d'hectares (Conservatoire des Sites Alsaciens et Région Alsace) et de gestion extensive des prairies existantes.</p>
		<p><u>Zone inondable de l'III- Ried Centre Alsace</u></p> <p style="text-align: center;">P42</p>	<p>Ces deux sites (P42 et P43) présentent en fait des ensembles de sites qui ont des intérêts régionaux à nationaux. Ils sont de plus cités comme zones humides majeures d'intérêt national (A'6).</p>	<p>Réserve naturelle volontaire agréée (RNVA) de l'Illwald (1636 ha).</p>
		<p><u>Zone inondable de la Zorn (Basse Zorn)</u></p> <p style="text-align: center;">P49</p>	<p>Intérêt régional. Les prairies humides de bord de Zorn constituent un écosystème intéressant avec une juxtaposition de prairies humides "phréatiques" succédant à des prairies humides de bord de cours d'eau non phréatique des parties amont.</p>	<p>Projet de mesures agrienvironnementales</p>

sous bassin III/Moder/Rhin
Département Moselle/Bas-Rhin/Haut-Rhin

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p>Ib) Prairies humides en bord de rivières méandreuses non phréatiques</p> <p>P/CMM ou CPC ou CPA</p> <p>Paysages modelés par la pratique agricole traditionnelle en prairies de fauche, auxquelles sont inféodées des espèces animales spécifiques et en voie de raréfaction (Courlis cendré Râle des genêts).</p>	<p>6 prairies 5 cours d'eau</p>	<p>Prairies humides de la</p> <p>Largue P31 Bruche P46 Zorn P49 Sauer P52 du Seltzbach P53 Lauter P54</p>	<p>Intérêt régional sur des zones assez importantes, cohérentes dans l'espace à comparer aux autres sites souvent dégradés par l'intensification de l'occupation de l'espace et les impacts des travaux hydrauliques.</p>	<p>Aucune protection en cours.</p> <p>Des extensifications de la gestion des prairies humides sont actuellement proposées notamment sur la Largue.</p> <p>Projet de Réserve Naturelle de Seltz Munchhauser - delta de la Sauer.</p>
<p>II - FORÊTS HUMIDES, NOTAMMENT ALLUVIALES</p> <p>Les forêts alluviales sont des milieux originels des vallées inondables. Elles couvrent encore des surfaces conséquentes le long du Rhin, alors qu'elles ne représentent que quelques lambeaux dans le reste du bassin Rhin-Meuse.</p> <p>F</p> <p>Fonctions : Autoépuration Prévention des inondations Alimentation des nappes</p>	<p>5</p>	<p>Bordures rhénanes et îles du Rhin</p> <p>F2 68 F3 67</p> <p>* A signaler également un ensemble de sites ponctuels sur l'III, la Lauch, la Thur, la Liepvrette, la Mossig ... qui constituent des reliquats de prairies humides dégradées sur le reste de ces bassins versants.</p> <p>* Aulnaies de Koenigsbruck et d'Eichelgarten (forêt de Haguenu).</p> <p>F14 F15</p>	<p>Intérêts régionaux signalés par des P.</p> <p>✓ Mosaique de forêts alluviales, de bras morts du Rhin, de prairies, de ruisseaux phréatiques. ✓ Milieux relictuels à caractère exceptionnel : diversité végétale et animale. ✓ Très fort intérêt paysager. ✓ Les forêts rhénanes sont d'intérêt international.</p> <p>Intérêt national Fait partie de la liste des zones humides d'intérêt majeur national (A'6)</p> <p>Intérêt national Reliquat de boisement alluvial dont la richesse biologique est exceptionnelle.</p>	<p>Aucune protection en cours.</p> <p><u>Protection partielle</u> ✓ Plusieurs réserves naturelles effectives ou en projet (Petite Camargue Alsacienne, Forêt d'Offendorf...).</p> <p>✓ Arrêtés de protection de biotope en projet. ✓ Secteurs en forêt de protection (forêt communale Antolsheim, Erstein,...).</p> <p>✓ Réserves biologiques domaniales (Offendorf). ✓ Projet de réserves naturelles : Rohrschollen, Neuhof, Robertsau.</p> <p>En outre nombreux projets en cours de restauration et de redynamisation des nombreux Giessen associés à ces complexes forestiers.</p> <p>Projet de désignation de la bande rhénane en zone RAMSAR. Projet PAMINA.</p> <p>Protection très ponctuelle : réserve biologique domaniale (RBD) : Aulnaie de Forstfeld.</p>

sous bassin Ill/Moder/Rhin

Département Moselle/Bas-Rhin/Haut-Rhin

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p>III - RIVIÈRES DE PIEMONT (LIT MOBILE)</p> <p>Régime hydrologique très particulier de la rivière : cours dynamique, modifications permanentes du tracé, caractère évolutif qui induit des écosystèmes très riches.</p> <p>CP</p>	5	<p><u>Vallon forestier humide de la Marchel</u></p> <p style="text-align: center;">F19</p> <p>* A signaler également quelques sites d'intérêts régionaux signalés par des F représentants des reliquats encore cohérents de boisements alluviaux sur la Magel, la Haute Moder, la Sauer et le Seltzbach.</p>	<p>Site plus ponctuel mais de grand intérêt botanique et biologique général.</p> <p><u>Intérêt national</u></p>	<p>Aucune protection en cours.</p> <p>Non protégés.</p>
		<p><u>Basse vallée de la Doller</u></p> <p style="text-align: center;">CP3</p>	<p><u>Intérêt national</u></p>	<p><u>Quelques protections ponctuelles</u> :</p> <p>✓ Acquisition de trois sites (33 ha) par département 68 et Conservatoire des Sites Alsaciens. (travaux de restauration en cours).</p>
		<p><u>Champ d'inondation de la Thur à Cernay</u></p> <p style="text-align: center;">CP4</p>	<p><u>Intérêt national</u></p>	<p>✓ Arrêté de protection de biotope sur 106 ha avec acquisition en cours à Cernay.</p>
		<p><u>Basse vallée de la Moder (inclue dans site P49)</u></p>	<p><u>Intérêt régional</u></p>	<p>✓ Arrêté de protection de biotope sur 100 ha (Contrat de rivière)</p>
		<p><u>Basse vallée de la Lauter (inclue dans site P54)</u></p>	<p><u>Intérêt régional</u></p>	<p>✓ Arrêté de protection de biotope sur 102 ha. Charte franco-allemande dans le cadre PAMINA).</p>

sous bassin III/Moder/Rhin

Département Moselle/Bas-Rhin/Haut-Rhin

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p>IV - ETANGS ET LACS</p> <p>Dès le XIe siècle, pour valoriser les bas-fonds argileux, édification d'étangs-digues par les gros propriétaires fonciers ou les monastères. La pratique d'une pisciculture traditionnelle a permis l'implantation de vastes roselières, support de nidification de toute l'avifaune remarquable.</p> <p style="text-align: center;">E</p>	8 et 9	<p>Complexe d'étangs du Sundgau</p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; text-align: center;">E31</div> <p>* Un certain nombre d'autres sites présentent des intérêts biologiques notables qui leur donnent un intérêt régional qui mériterait d'être conforté par des inventaires complémentaires (signalés par des E).</p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; text-align: center;">E34</div>	<p>✓ Richesses biologiques importantes : plusieurs espèces végétales en limite d'aire de répartition. Seules stations du territoire français pour la grenouille des champs. ✓ Forte population d'amphibiens et d'oiseaux, mais localisation précise des sites encore mal connue.</p> <p style="text-align: center;"><u>Intérêt national</u></p> <p>Pour partie, localisation à préciser.</p> <p style="text-align: center;"><u>Intérêt régional</u></p>	<p>Non protégé.</p> <p>Arrêté de protection de biotope sur 250 ha, plan d'eau de Plobsheim.</p>
<p>V - MARAIS ET TOURBIÈRES DE PLAINE (BASIQUES)</p> <p>Ces tourbières, liées à la présence de sources aux eaux basiques ou neutres, sont des milieux particuliers en voie de disparition.</p> <p style="text-align: center;">M</p>	10	<p>Marais d'Altenstadt</p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; text-align: center;">M52</div>	<p>✓ Complexe de marais et de landes marécageuses et tourbeuses.</p> <p>✓ Intérêt floristique (orchidées rares) et faunistique.</p> <p style="text-align: center;"><u>Intérêt national</u></p>	<p><u>Protection totale</u> Réserve biologique domaniale.</p> <p>✓ Site faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.</p>

sous bassin III/Moder/Rhin

Département Moselle/Bas-Rhin/Haut-Rhin

GRAND TYPE DE MILIEUX	TYP MUSEUM	NOM DU SITE	INTÉRÊT	ÉTAT DE PROTECTION
<p>VI - TOURBIÈRES DE MONTAGNE (ACIDES)</p> <p>Ecosystème relique âgé de plusieurs millions d'années, inaltéré, à évolution très lente. Livre d'histoire des climats post-glaciaires (pollens conservés intacts dans la tourbe).</p> <p style="text-align: center;">A</p>	7	<p>Complexe de tourbières des Hautes-Vosges</p> <p>A25 (liaison avec partie Lorraine)</p>	<p>Chaque zone est constituée de plusieurs sites dont l'intérêt est régional à national. L'ensemble des sites de tourbières acides des Vosges est classé dans la liste des zones humides d'intérêt national T'1. ✓ Flore et faune très spécifiques. Nombreuses espèces rares et protégées (Droseras, Andromède, nidification du Grand Tétrás).</p>	<p><u>Protection quasi-totale</u>. La quasi-totalité des tourbières des Hautes-Vosges sont protégées, (arrêtés de protection de biotopes, réserve naturelle de Frankenthal)</p>
		<p>Tourbière du Champ de Feu</p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; text-align: center; line-height: 20px;">A36</div>		<p><u>Protection totale</u>. Réserve biologique domaniale (RBD)</p>
		<p>Complexe de tourbières des Vosges du Nord.</p> <p>A33 (liaison avec partie Lorraine)</p>	<p>✓ Forte densité de tourbières acides aux richesses biologiques prestigieuses : plantes rares très nombreuses, grande diversité de libellules et d'odonates, grand intérêt ornithologique.</p>	<p><u>Protection partielle</u>. Protections réglementaires sur certains sites (arrêté de protection de biotope).</p>